



Procès-Verbal

de la première réunion du Conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert, tenue le lundi 25 septembre 2023, à 18 h 30.

Sont présents :

Madame Marine Sériès	Représentante des parents
Monsieur Charles Boisvert	Représentant des parents (substitut)
Monsieur François Talbot	Représentant des parents
Madame Christine Lavallière	Représentante des parents
Monsieur Benoît Aimé	Représentant des parents
Madame Florence Duchesne-Laplante	Enseignante, musique
Madame Julie Vallière	Enseignante, secteur régulier
Madame Linda Leroux	Enseignante, secteur chant choral
Madame Sophie Gingras	Responsable, service de garde
Madame Josée Thiboutot	Directrice
Madame Isabelle Rioux	Directrice adjointe
Madame Leatitia Ndota	Membre du public
Monsieur François Théberge	Membre du public
Monsieur Étienne Corriveau-Hébert	Membre du public
Madame Marianne Bernier	Membre du public

1. Ouverture de la rencontre

1.1 Consignation des présences et vérification du quorum

Monsieur François Talbot, souhaite la bienvenue aux membres. Après vérification du quorum, monsieur Talbot déclare ouverte la séance ordinaire du conseil d'établissement, à 18h33.

2. Présentation des membres

Monsieur François Talbot demande à chacun des membres de se présenter.

3. Questions, commentaires et correspondances du public

Une correspondance d'un parent a été reçue concernant l'utilisation de la cour d'école de la rue Père-Marquette durant la période estivale. Le parent souhaiterait que la cour serve aux enfants du quartier plutôt que pour les voitures.

Monsieur François Talbot composera une lettre pour la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

4. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Charles Boisvert et APPUYÉ PAR madame Florence Duchesne-Laplante d'adopter l'ordre tel que présenté.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

DÉCISION

23/24 RR0102

5. Nomination de la présidence du conseil d'établissement et désignation de la personne pouvant remplacer en cas d'absence

La direction s'informe auprès des membres de leur intérêt à poser leur candidature pour le poste de président(e) ou à proposer quelqu'un.

Monsieur François Talbot se propose pour ce poste. La période de mise en candidature se termine sans autre proposition.

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique*, à l'article 56, prévoit que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur François Talbot est nommé président du conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert pour l'année scolaire 2023-2024.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique*, à l'article 60, prévoit que le conseil d'établissement en cas d'absence ou d'empêchement du président doit désigner, parmi ses membres éligibles au poste de président, une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Benoît Aimé se propose pour le poste de vice-président. Aucune autre candidature n'étant reçue, monsieur Aimé est nommé vice-président du conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert pour l'année scolaire 2023-2024.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

23/24 RR0103

6. Nomination au poste de secrétaire

La direction propose aux membres les services de madame Mélanie Dubois pour assurer le secrétariat des réunions du conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Charles Boisvert et APPUYÉ PAR madame Sophie Gingras que le conseil d'établissement nomme Madame Mélanie Dubois comme secrétaire du conseil d'établissement.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

23/24 RR0104

7. Nomination au poste de trésorerie

Le président s'informe de l'intérêt des membres du conseil à agir à titre de trésorier ou trésorière. Madame Marine Sériès se propose d'assurer la trésorerie pour l'année scolaire 2023-2024.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

8. Nomination des membres de la communauté

L'invitation sera transmise à monsieur Guillaume Larose, coordonnateur aux Projets Bourlamaque afin de vérifier son intérêt à agir à titre de membre de la communauté pour l'année scolaire 2023-2024.

23/24 RR0105

9. Adoption du procès-verbal du 12 juin 2023

ATTENDU QUE, tel que le dispose la *Loi sur l'instruction publique*, à l'article 69, le procès-verbal de la séance du 12 juin 2023 a été remis aux membres du conseil d'établissement dans

le délai prescrit par la loi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Marine Sériès et APPUYÉ PAR madame Sophie Gingras que le procès-verbal tel que présenté.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

10. Suivi au procès-verbal du 12 juin 2023

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

23/24 RR0106

11. Adoption du calendrier des rencontres 2023-2024

ATTENDU QUE, conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit prévoir au moins cinq séances par année scolaire, et en fixer le jour, l'heure et le lieu;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil doit informer les parents et les membres du personnel de ce calendrier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Linda Leroux et APPUYÉ PAR madame Christine Lavallière que les séances ordinaires du conseil d'établissement de l'école Anne-Hébert pour l'année scolaire 2023-2024 soient tenues comme ci-après :

Dates : 25 septembre 2023, 23 octobre 2023, 20 novembre 2023, 5 février 2024, 18 mars 2024, 6 mai 2024 et 10 juin 2024.

Heure : 18h30 à 21h00

Lieu : école Anne-Hébert

Unanimement résolu

ADOPTÉ

12. Dénonciation, par les membres du conseil d'établissement, d'intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel ou celui de l'école

Conformément à l'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que la dénonciation de possibilité de conflit d'intérêts doit se faire lors de la première séance du conseil, chaque membre parent est invité à dénoncer son intérêt direct ou indirect dans une ou des entreprises qui mettent en conflit son intérêt personnel et celui de l'école.

23/24 RR0107

13. Adoption des règles de régie interne

La direction présente les règles de régie interne.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Charles Boisvert et APPUYÉ PAR monsieur Benoit Aimé d'approuver les règles de régie interne.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

23/24 RR0108

14. Adoption du bilan financier du budget de fonctionnement du conseil d'établissement

La direction présente les résultats financiers du budget du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 et le budget de fonctionnement pour l'année scolaire 2023-2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Christine Lavallière et APPUYÉ PAR madame Julie Vallière d'approuver le bilan 2022-2023.

La trésorière, madame Marine Sériès, proposera lors de la prochaine rencontre un budget de fonctionnement selon les volets suivants : prévention des inégalités, soutien aux initiatives des élèves, soutien à des projets d'école.

Le budget de fonctionnement sera approuvé lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

23/24 RR0109

15. Approbation des sorties et activités A-SAN-TION 2023-2024

La direction présente les sorties et activités A-SAN-TION pour l'année 2023-2024. Elle présente les activités par cycle, tel que le cirque et les cours de conditionnement physique avec l'entreprise Évolu-Fit.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Marine Sériès et APPUYÉ PAR madame Linda Leroux d'approuver les sorties et activités A-SAN-TION.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

23/24 RR0110

16. Adoption de la grille tarifaire du service de garde

La direction explique aux membres que les coûts du service de garde ont légèrement augmentés. Les coûts sont calculés selon un tarif de 3.05\$ de l'heure.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Benoit Aimé et APPUYÉ PAR madame Julie Vallière d'approuver la nouvelle grille tarifaire du service de garde.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

23/24 RR0111

17. Levées de fonds

La direction informe les membres que les élèves du chant choral vendront encore cette année des produits de l'érable, le service Dunn tiendra son souper spaghetti annuel et la vente de vêtements ou d'objets promotionnels A-SAN-TION ou aux couleurs de l'école pourrait aussi avoir lieu.

Les 3 services de l'école Anne-Hébert sont autorisés à faire des levées de fonds.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Vallière et APPUYÉ PAR madame Marine Sériès d'approuver les levées de fonds des trois services de l'école.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

INFORMATION

18. État de situation sur la main d'œuvre dans l'école

La direction informe qu'il y a des enseignants qualifiés dans toutes les classes. La fragilité est au niveau du secteur de l'adaptation scolaire et au service de garde.

Le président demande aux parents membres du conseil d'établissement d'agir comme ambassadeur s'ils connaissent des personnes qui pourraient être intéressées à travailler au service de garde.

19. Formation pour les nouveaux membres

La direction informe que les nouveaux membres doivent suivre la formation en ligne sur le fonctionnement des conseils d'établissement. Le lien vers les capsules sera aussi envoyé aux substituts et aux membres du personnel.

20. Suivi des travaux d'élaboration du projet éducatif

La direction informe les membres qu'une rencontre a eu lieu et présente le document dans son nouveau gabarit.

21. Suivi de l'aménagement de la cour

Le président informe les membres que la cour arrière située sur la rue Père-Marquette sera réaménagée. Un budget a été accordé dans le cadre d'une mesure par le Ministère de l'éducation pour un terrain synthétique multisports. Un plan sera élaboré. Du financement supplémentaire sera demandé.

22. Circulation aux abords de l'école et programme de soutien à la mobilisation

Monsieur Benoit Aimé nomme les quatres objectifs que la table de travail s'est donné :

- Opérer un transport modal pour ceux qui viennent en auto et qui pourrait venir autrement;
- Améliorer l'expérience de la sécurité à pied et à vélo;
- Favoriser le développement autonome;
- Favoriser le développement urbain.

Monsieur Aimé fera un sondage afin de vérifier si le sentiment de sécurité s'est amélioré depuis les changements sur la rue Brown et sur le chemin Ste-Foy.

La direction nomme des projets et des idées pour améliorer la sécurité des élèves.

23. Information

23.1 De la personne représentante au comité de parents

Madame Christine Lavallière n'a pas d'informations.

Madame Julie Vallière explique la situation sur la mobilisation des enseignants dans le cadre des négociations.

23.2 De la représentant de l'Organisme de participation de parents

Madame Anne-Claire Lanchon est absente. Monsieur Charles Boisvert informe les membres que l'OPP a tenue une rencontre pour parler des différents projets à venir. Les membres de l'OPP souhaitent faire des équipes de travail.

23.3 De la responsable du service de garde

Madame Sophie Gingras informe les membres qu'il manque du personnel.

23.4 Des membres de la communauté

Il n'y a pas de membre de la communauté pour le moment.

23.5 De la direction

Madame Josée Thiboutot n'a pas d'information supplémentaire.

23.6 Du (de la) président(e) du conseil d'établissement

Monsieur François Talbot remercie les membres et mentionne que le conseil d'administration de la Maîtrise des petits chanteurs de Québec sera présent à 17h30 le 23 octobre pour une courte rencontre informelle.

24. Levée de l'assemblée

Le président annonce la levée de l'assemblée à 20h55.

François Talbot, président

Josée Thiboutot, directrice